

Conférence téléphonique DGCCRF du 28 avril 2020

Si l'essentiel de la réunion concernait le Centre national de Réponse au Public (CNRP) qui fera l'objet d'un compte-rendu spécifique, d'autres questions ont été abordées

Congés imposés, RTT défalqués

Il n'y a finalement pas eu de consigne ministérielle sur le sujet, notamment pour les personnels de Centrale. La DG avait indiqué la semaine dernière être en attente de telles consignes, la Directrice Générale avait néanmoins précisé qu'elle entendait imposer des congés aux personnels en télétravail, mais peut-être pas 5 jours...

Qu'à cela ne tienne, finalement la DGCCRF imposera 5 jours de congés avant le 24 mai pour les collègues en télétravail, comme pour les collègues en ASA (qui eux se voient amputer de 10 jours !!)... Pour des raisons d'équité ! (no comment).

On se disait aussi... la DG allait-elle prendre une décision favorable aux personnels de la DGCCRF ? Hé bien non...

Concrètement :

- Pour les collègues en télétravail, il faudra avoir pris 5 jours entre 16 mars et 24 mai et donc se dépêcher, la date butoir approche et il va falloir s'organiser au sein des services, d'autant qu'il ne reste que 15 jours ouvrés sur la période. Et si les collègues ne posent pas de jours, les congés leurs seront imposés... ou prélevés !
- Pour les collègues en ASA, il y aura « prélèvement » de 5 RTT pour le 1^{er} mois, et 5 jours de RTT ou de CA pour 2^{ème} mois.
- Pour les collègues en alternance ASA et télétravail, il y aura proratisation.
- Il y aura également proratisation par rapport au temps partiel (ex. TP de 80% = 4 jours de congés imposés), la réponse étant plus compliquée pour les collègues en TP annualisé qui auraient posés des TPA pendant la période de confinement, et pour lesquels il faudra voir au cas par cas. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés !

Solidaires est bien évidemment contre l'ordonnance imposant la prise de congés, et note que la DGCCRF sera la plus grande administration de Bercy à imposer le dépôt des congés à ses télétravailleurs et télétravailleuses ! Le retour du syndrome du bon élève...

Plan de Reprise d'Activité (PRA)

La DG reconnaît qu'il y a des conditions à remplir pour faire revenir les agent-es au bureau... Mais pour ce qui relève des DDI et des DIRECCTE, c'est un renvoi au CHSCT des structures.

La DGCCRF va néanmoins définir quelques priorités métiers qui seront celles du plan de continuation d'activité, avec quelques missions complémentaires, dans le prolongement de ce qui avait été identifié comme missions.

Le document va apporter des précisions sur les pratiques les plus dommageables pour l'économie, les risques sur la santé des consommateurs-trices, les déséquilibres significatifs entre entreprises, les « profiteurs de guerre », et un aspect « reporting » (avec des saisies SORA à faire...). La DG va peut-être adapter la politique des suites pour des secteurs fragilisés.

Pour **solidaires**, le PRA doit limiter au maximum l'exposition des personnels, garantir leur santé et leur sécurité. Le PRA doit être soumis au CT de la DGCCRF !

OIV

Un projet d'instruction OIV « adaptée » est en cours de rédaction, avec, nous précise la DG, la recherche d'un équilibre entre permettre le redémarrage de l'économie et restaurer la confiance des consommateurs-trices.

Si géographiquement, le champ de l'OIV est revu, alors la période d'ouverture et le volume de contrôle devraient aussi être revus...

Enfin, concernant la prime OIV, la Directrice du Personnel a précisé que le dispositif indemnitaire ne sera peut-être pas reconduit (enfin, peut-être... tout le monde a compris que ça voulait dire non). Encore quelque chose à grappiller sur le dos des agent-es ! Et il s'agira pour la DG d'informer les collègues avant le lancement de l'OIV...

Sur la question des masques en tissu, pas plus de précision que ce qui est dans la FAQ « Covid-19 », mais il y aurait beaucoup d'échanges sur le sujet. Voilà que ne fait pas avancer beaucoup le schmilblick !

Formations

Pour les formations initiales, l'école a formalisé différents scénarios... en attendant les scénarios de déconfinement du gouvernement.

L'ENCCRF a informé les stagiaires Inspectrices et Inspecteurs qu'il n'y aurait pas de retour en mai. Pour les Contrôleuses et Contrôleurs le retour ne pourra se faire pas avant fin mai... au plus tôt. Il s'agissait pour l'administration de donner aux collègues de la visibilité sur plusieurs semaines.

La DG n'exclut pas un allongement de la scolarité, mais a bien noté que **solidaires** demandait à ce qu'il n'y ait pas de report généralisé des titularisations, eu égard aux nombreuses difficultés générées (perte de l'indemnité de stage, problème de garde d'enfant avec la rentrée, perturbation du cursus de la promotion suivante, ...).

Concours

Le concours de Contrôleur Principal est reporté à une date non encore déterminée à partir du mois de septembre.

La prochaine audioconférence se tiendra le mardi 5 mai à 10 heures, sauf si la réunion avec la Secrétaire d'Etat, Agnès Pannier-Runacher était maintenue le même jour à 9 h 30.